

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L.520-30.

Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

Vu la délibération n° 28 du conseil communautaire en date du 03 février 2022 relative à la constitution d'un marché pour des prestations d'études et diagnostics géotechniques.

Vu le cadre des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) du marché n°2022-0270260-00 et notamment son article 5.2 relatif à la reconduction du contrat.

Vu l'acte d'engagement (A.E.) du marché susvisé et notamment son article 5.2 relatif à la durée de l'accord-cadre.

CONSIDÉRANT que le marché précité offre une maîtrise maximum mais avec un montant maximum annuel de 250 000 euros HT, à été confié à la société GEOTEC le 23 juillet 2022 pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement par périodes successives d'un an, la durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, étant de 4 ans.

CONSIDÉRANT que le relèvement des commandes de ces prestations a été plus important que prévu initialement sur l'accord en cours, ces commandes ayant conduit à l'absence de respect maximum annuel du marché avant la fin de l'année initiale.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2 « Reconduction » du C.C.A.P., le pouvoir adjudicateur peut, par décision expresse, reconduire le marché par anticipation en cas d'absence de respect maximum avant la fin de l'accord en cours.

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Direction de l'Ingénierie de l'Espace Public de Limoges Métropole quant à la reconduction anticipée de ce marché.

DÉCIDE

L'accord-cadre n°2022-0270260-00 relatif à des prestations d'études et diagnostics géotechniques - Lot n° 1 : études géotechniques, est reconduit par anticipation.

DÉCISION

Décision concernant la reconduction anticipée d'un marché relatif à des prestations d'études et diagnostics géotechniques - Lot n° 1 : études géotechniques

1 DOCUMENT - Publié le 15 Juillet 2025

 **26927.pdf**
(.pdf, 236,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**